

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

Absent excusé : Henri BOUR

Procuration : de Henri BOUR à Christiane ROBERT

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 23 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

L'équipement et l'habillage de la scène sont actuellement en cours d'installation, les retards étant dus aux difficultés d'approvisionnement des matériels.

Les stores occultant les vitraux sont posés.

Le portail contigu au bâtiment côté Nord est posé.

Restent à définir également le mobilier de la loge et la plaque à apposer sur le bâtiment avec noms du parrain et de l'architecte.

En ce qui concerne le choix des sièges, plusieurs devis ont été demandés, pour des gradins fixes ou télescopiques.

Après discussion et vote à l'unanimité, il est décidé d'opter pour des gradins rétractables, l'idée étant à terme de permettre une ouverture éventuelle de l'édifice à d'autres activités que les spectacles.

Pour ce faire les devis de Altrad Samia Devianne sont retenus pour les montants suivants :

- Tribune télescopique : 39 658,10 euros HT
- Sièges et fauteuils : 25 116,10 euros HT

REMISE

L'aménagement de l'étage en logement d'artiste est toujours en cours ; une fois terminé l'espace devra être meublé avant d'envisager toute location.

Par ailleurs, les soucis de mitoyenneté soulevés vont être revus lors d'une rencontre avec le propriétaire concerné.

ESPACE STANISLAS BOGUCZ

Reste la pose de la deuxième rampe sur l'escalier

VOIRIE

- Mise à jour du tableau de la voirie communale : l'étude se poursuit en partenariat avec Mme Lannuzel, géomètre.
- Délimitation du chemin du Moulon : la question de la pose de bornes semble résolue, Mme Lannuzel ayant reçu un document signé du propriétaire.
- Etroitesse du pont chemin des chênes blancs : dans l'attente du devis du maçon pour le démontage des pierres.
- Dépôts sauvages dans un chemin vers la carrière : ce chemin faisant partie à terme de l'emprise de la carrière, une rencontre avec le responsable de la carrière est programmée. Par ailleurs l'avis des chasseurs sera sollicité.
- Chemin desservant le poste de livraison des éoliennes : ayant été détérioré à l'occasion de travaux réalisés par Enedis, deux rencontres avec Mr Esteller de l'ONF et un représentant d'Enedis ont eu lieu pour envisager les modalités de sa réfection.
- Pose d'un panneau d'ADN annonçant l'arrivée de la fibre optique sur la commune : la commission voirie définira l'endroit le plus adéquat.

SITUATION DU SAE

Dans le cadre de la première tranche d'extension du réseau assainissement prévue en 2022 et pour profiter des tranchées, l'étude du SAE en partenariat avec la commune se poursuit afin de déterminer le coût des éventuels remplacements de conduite d'eau, ce en vue de les prévoir au budget 2022.

SITUATION DE VALROUSSE

Sur le plan de la situation sanitaire, une classe est fermée à ce jour pour cause de covid.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement des locaux de l'école, un économiste a été sollicité pour apporter une aide en préalable au choix de l'architecte.

MICRO CRECHE

Le choix des offres a été entériné par la communauté de communes ce mercredi 15 décembre : 3 offres ont été déclarées infructueuses. Le coût à ce jour est arrêté à 576 731,73 € HT.

A noter que ce coût dépasse largement celui de l'estimation en raison notamment d'une augmentation sensible du prix des matériaux, ce qui a induit une révision à la hausse de 132 000 € de l'enveloppe financière prévue par la communauté de communes.

SYNDICAT DE TELEVISION

Serge Bompard présente un compte rendu de la dernière réunion du syndicat s'étant tenue aux Granges Gontardes :

Ce syndicat a la charge notamment de l'entretien des émetteurs et la pose de paraboles dans certaines zones blanches du département.

La cotisation des communes affiliées au syndicat est de 2 Euros par habitant.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

La convention proposée par l'Association Culture et Festivités à Roussas avait été entérinée sous réserve de certains points à préciser, notamment en matière d'assurance du locataire.

Cette question n'étant pas résolue faute de réponses des assureurs, elle est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

GROTTE MANDRIN DE MALATAVERNE

Soutien au projet de valorisation du patrimoine archéologique porté par la commune de Malataverne et demande d'inscription au projet de Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Exposé des faits :

Depuis 30 ans un gisement archéologique fait l'objet de fouilles sur le site dit de la « Grotte Mandrin » situé sur le territoire communal de Malataverne.

La commune de Malataverne (propriétaire du site) porte un projet de valorisation du patrimoine archéologique du type centre d'interprétation-musée, qui serait implanté sur la ZA Agrippa à Malataverne avec quatre objectifs :

- Préserver et révéler un patrimoine planétaire de l'évolution humaine,
- Offrir un portail du tourisme de préhistoire ouvert sur 3 régions,
- Créer un pôle de valorisation des techniques d'interprétation muséale,
- Constituer une vitrine de l'intégration environnementale

Compte tenu de son ampleur, ce projet a fait l'objet d'un dépôt de dossier au titre du Contrat Plan Etat Région 2021-2026.

Ce projet, dont l'intérêt est supra régional, mobilise d'ores et déjà de nombreux acteurs autour de la commune de Malataverne, dont le Département de la Drôme, la Région Auvergne Rhône Alpes, la collectivité Montélimar Agglomération, la communauté de communes Drôme Sud Provence et la ville de Pierrelatte.

Madame le Maire expose que ce site peut constituer à l'avenir un véritable portail touristique du Sud Drôme Ardèche, ce d'autant plus que la commune de Roussas est limitrophe de la Grotte Mandrin.

Elle propose donc que la commune de Roussas apporte son soutien à ce projet et se positionne également comme acteur.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Approuve le principe d'un soutien au projet de valorisation du patrimoine archéologique porté par la commune de Malataverne, projet inscrit au titre du CPER 2021-2026,
- Décide que la commune de Roussas sera associée aux partenaires du projet,
- Ajoute que cette décision sera portée à l'échelle de la communauté de communes Enclave des Papes Pays de Grignan.

AFFAIRES FINANCIERES

Un don exceptionnel de 100 € sera effectué à la ligue contre le cancer.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h

Le Maire,

Christiane ROBERT

